

Le budget primitif 2020 de la Ville de Sassenage s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 19 376 585,00 €** tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement
- **Section d'investissement : 6 232 911,00 €** tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

**Le budget principal s'équilibre à 25 609 496,00 €.**

Voici comment est composé le budget en fonctionnement et en investissement :

#### **A. Section de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 854 173 € et les recettes réelles de fonctionnement à 15 896 404 €.

##### **1) Les recettes**

- Les produits des services représentent 1 275 321 €.
- Les impôts et taxes représentent 12 542 571 €.
- Les dotations et participations représentent 1 090 197 €.
- Les autres produits de gestion courante représentent 315 315 €.
- Les atténuations de charges représentent 245 000 €.
- Les produits exceptionnels (protocole transactionnel gendarmerie) s'élèvent à 428 000 €.
- Les recettes d'ordre (amortissement subventions d'investissement) représentent 95 259 €.

Les recettes sont envisagées de manière prudente, notamment en matière de dotations. Concernant la fiscalité, il est proposé de ne pas faire évoluer les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière.

##### **2) Les dépenses**

- **Les charges à caractère général** s'élèvent à **3 460 078 €** soit une légère augmentation de 0.5 % par rapport à 2019.
- **Les charges de personnel** représentent **8 960 000 €**, soit similaires à 2019. Les effectifs de la commune ne devraient pas augmenter en 2020.
- **Les autres charges de gestion courante** s'élèvent à **1 066 995 €** dont 508 000 € alloués au CCAS (Centre Communal d'Action Social), maintenu au même niveau qu'en 2019, et 262 370 € de subventions en faveur des associations de la ville.
- **Les charges financières** s'élèvent à **895 000 €**.
- **Les atténuations de produits** s'élèvent à **292 100 €**. Cela correspond d'une part, au prélèvement de l'Etat au titre de la pénalité SRU relative aux logements sociaux, et d'autre part, à la participation de la commune au Fond national de Péréquation intercommunal et Communal.
- **Les charges exceptionnelles** s'élèvent à **30 000 €**.
- **Les dépenses imprévues** sont fixées à **150 000 €**. Cette enveloppe permet à la commune de pouvoir faire face en cas d'imprévu. Si cette somme n'est pas dépensée, cela permettra de préserver le résultat budgétaire 2020 et ainsi maintenir un niveau de service de qualité.

- **Les dotations aux amortissements et aux provisions** (dépenses d'ordre) sont de **765 000 €** avec 700 000 € de dotations aux amortissements, 45 000 € de provisions pour les intérêts et les pénalités des emprunts structurés et 20 000 € de provisions pour risques et charges exceptionnelles.
- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est d'un montant de 3 757 412 €.**

## B. Section d'investissement :

Le total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à **6 232 911,00 €**.

### 1) Les recettes

Les recettes d'investissement sont principalement composées de la manière suivante :

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 3 757 412 €.**
- **Le FCTVA** (Fond de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) s'élève à **230 000 €**.
- **Le produit de la Taxe d'aménagement** est cette année de **168 270 €**.
- **Les subventions attendues** représentent **195 250 €**.

**La commune poursuit sa politique de désendettement** : il n'y a pas d'emprunt programmé à ce jour en 2020.

### 2) Les dépenses

**En 2020, la Ville investit plus de 2 600 000 € au service des Sassenageois, auxquels s'ajoutent 1 056 979 € de restes à réaliser, au titre des chantiers engagés en 2019** (notamment 250 000 € de travaux de mise en accessibilité des bâtiments, 180 K€ pour la reconstruction du merlon, 160 K€ pour la mise en œuvre du dispositif de vidéo prévention...).

- **530 000 € d'opérations programmées** dont :
  - Travaux de mise en accessibilité des bâtiments : 285 000 €
  - Eclairage public (Partenariat Public Privé) : 105 000 €
  - Attribution de compensation en investissement : 73 000 €
  - Crèche attitude (Délégation de Service Public) : 60 000 €
- **2 100 000 € d'investissements nouveaux** dont :
  - Entretien des bâtiments techniques, administratifs, culturels, sportifs : 650 000 €
  - Plan écoles (réhabilitation et rénovation, dont étude thermique et étude sur l'aménagement des cours) : 420 000 €
  - Sécurisation et aménagement des espaces publics : 240 000 €
  - Espaces verts, aménagements parcs et jardins publics : 228 000 €
  - Vidéo prévention (phase 2) : 115 000 €
  - Remplacement de 4 véhicules : 115 000 €
  - Etude préalable pour la voie de contournement : 100 000 €

En plus de ces investissements, **507 000 €** sont destinés à rembourser le capital des emprunts en cours.

Les investissements traduisent la volonté de **maintenir et d'améliorer le patrimoine** communal, notamment les bâtiments scolaires avec le plan école, mais également de mener des actions en direction de la **sécurité des biens et des personnes** (mise en accessibilité des équipements recevant du public, vidéo prévention). Ils traduisent également le **souci du développement durable** (étude thermique des bâtiments, acquisition de véhicules propres...).

Ils reflètent également la volonté **d'améliorer et de sécuriser les espaces publics**, et de mener des actions diverses qui répondent aux attentes des Sassenageois (études pour la voie de contournement, équipements de loisirs et de sport...).

Projet de délibération N° **4** CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020

**DGS - Finances - Budget primitif de la Ville - Exercice 2020**

Jérôme MERLE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, L.2321-1 et suivants, L.2331-1 et suivants, R2311-1 et suivants, R2321-1 et suivants, R2331-1 et suivants ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**VU** le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du conseil municipal en date du 10 janvier 2020 ;

**PROPOSE** au conseil municipal :

**D'APPROUVER** le budget primitif de la Ville 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement	
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	<b>19 615 774,00 €</b>	<b>15 991 663,03 €</b>
	+	+	+
<b>REPORT</b>	RESTES A REALISER(R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
		<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE -BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</b>		<b>3 384 921,97 €</b>